



REPÈRES

La douane facilite vos échanges en simplifiant vos formalités douanières.

Dans le cadre d'un projet de l'Union européenne, la douane française offre un système informatique rénové couvrant l'ensemble de la chaîne de dédouanement : les téléprocédures Delta. Avec Delta, les formalités douanières sont dématérialisées pour un dédouanement fiable, plus rapide, plus simple et à moindre coût.

LES TÉLÉPROCÉDURES DELTA

POUR DÉDOUANER PLUS VITE ET EN TOUTE SÉCURITÉ VOS MARCHANDISES...
 ...LA DOUANE VOUS PROPOSE DELTA !

Le plan stratégique européen « Electronic-customs » (douane électronique) prévoit que toutes les déclarations en douane doivent être complètement dématérialisées : la déclaration papier deviendra à terme exceptionnelle.

Dans ce cadre, la douane propose des procédures de dédouanement innovantes offrant des services à forte valeur ajoutée et met à votre disposition des outils de dédouanement performants.

Lancé en 2007, le programme Delta renouvelle l'offre de procédures de dédouanement. Accessible depuis le portail Internet dédié aux professionnels Pro.douane¹, cet outil moderne de dédouanement s'adresse à toutes les entreprises qui établissent des déclarations en douane. Deux modes de connexion sont possibles : l'échange de formulaires informatisés pour le guichet DTI ou l'échange de messages électroniques pour le guichet EDI².



Direction Générale des Douanes et Droits Indirects

Bureau Information et Communication
 11, rue des deux Communes
 93558 MONTREUIL CEDEX

www.douane.gouv.fr

Infos Douane Service

Infos Douane Service

0811 20 44 44 Service 0,06 € / min + prix appel.

¹ Pro.douane (pro.douane.gouv.fr), le portail Internet dédié aux professionnels, regroupe l'ensemble des téléservices et téléprocédures offerts par la douane.

Ce point d'accès unique, gratuit pour toutes les téléprocédures, vous permet de réaliser en ligne et en toute sécurité, vos démarches douanières et fiscales.

Certains téléservices comme les statistiques du commerce extérieur sont en accès libre. D'autres sont soumis à une habilitation préalable, délivrée par les services douaniers. Lorsque vous vous connectez et vous identifiez, vous accédez à un bouquet de services correspondant à vos besoins.

² Échange de données informatisées.



▶ Delta, c'est aujourd'hui 15,2 millions de déclarations par an avec une disponibilité immédiate des marchandises dans 90,5 % des cas. Avec Delta, vous bénéficiez d'un dédouanement rapide, simple, fiable et à moindre coût. Actuellement, près de 86 % des formalités de dédouanement sont dématérialisées.

DELTA

Delta, système de dédouanement en ligne, s'adresse à toutes les entreprises, petites ou grandes, qui doivent déposer des déclarations en douane et permet de générer le document administratif unique (DAU), c'est-à-dire la déclaration en douane communautaire entrée en vigueur en 2007.

■ DELTA, DE MULTIPLES AVANTAGES

- Accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ;
- Gratuité des télé-services ;
- Obtention immédiate du « bon à enlever » pour les marchandises non sélectionnées en vue d'un contrôle ;
- Accès à des fonctionnalités pratiques (sous réserve que votre convention ou votre autorisation le prévoit) : création de déclarations anticipées, dématérialisation des demandes d'invalidation et rectification, autogestion du crédit opérations diverses, calcul automatique de la valeur en douane et de la liquidation des droits et taxes, etc. ;
- Pas de documents papier à joindre à l'appui de la déclaration en douane, sous réserve de les conserver pour les présenter à la première demande du service des douanes.

■ DELTA G ou DELTA X ?

- **Delta G (dédouanement du fret traditionnel)** : téléprocédure pour l'établissement d'une déclaration en douane à l'importation ou à l'exportation.

Elle permet de dédouaner tous types de marchandises (produits énergétiques, matériel de guerre, ...) sous tous les régimes douaniers.

Elle offre la possibilité d'établir des déclarations en un temps (déclaration complète) ou en deux temps (déclaration simplifiée suivie d'une déclaration complémentaire globale périodique, sous réserve d'autorisation). Elle permet le dédouanement avec présentation des marchandises au bureau de douane ou dans vos locaux, préalablement agréés par la douane.

La liaison avec le système communautaire de contrôle à l'exportation ECS permet d'obtenir le justificatif de sortie de la marchandise.

- **Delta X (dédouanement eXpress)** : Delta X offre les mêmes fonctionnalités que Delta G, mais n'est ouvert qu'à l'importation (le volet export sera disponible en 2017).

Delta X est spécifiquement destiné au dédouanement des envois de fret express et nécessite un système informatisé de suivi des envois. Il est accessible uniquement en mode EDI.

Cette téléprocédure intègre les particularités logistiques du fret express, notamment l'automatisation de la prise en charge des envois et le traitement des multi-colis.